



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 12 décembre 2017, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mai 2017 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Budgets 2018
 - 2.1 Présentation générale des budgets d'investissements et de fonctionnement
 - 2.2 Achat de beamers pour le cercle scolaire
 - 2.3 Remplacement des fenêtres de l'ancienne école
 - 2.4 Pose de panneaux solaires photovoltaïques
 - 2.5 Aménagement de la place de jeux
 - 2.6 Réfection de la Route des Gondrans
 - 2.7 Réfection de la Route de la Briqueterie
 - 2.8 Déplacement de conduites d'adduction d'eau
 - 2.9 Bouclage du réseau d'adduction d'eau
 - 2.10 Rapports de la Commission financière
 - 2.11 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2018-2022
4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français - Approbation
5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 48 du 1^{er} décembre 2017
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

| | |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président | Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique Mme Laurence Levrand Dähler, conseillère communale M. Olivier Marchon, conseiller communal M. Maïc Werner, conseiller communal |
| Secrétaire | Mme Geneviève Studer, secrétaire communale |
| Scrutateurs | M. Alexandre Gasser, tables 1 et 2 et table du conseil communal M. Fabrice Pichonnaz, tables 3 et 4 |
| Votes | Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent. |
| Excusés | M. Jérôme Raemy, membre de la commission financière M. Martin Wettstein, M. Angelo Tortorella, Mme Claire Cudré, M. Marcel Roulin, M. Daniel Chablais |
| Membres présents | 47 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes) |

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale du budget 2018 et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'ordre du jour à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour proposé. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 mai 2017

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017 n'est pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2018

2.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement

Avant de passer aux différentes présentations **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle quelques éléments :

| | |
|--------------------------------------------|---------------|
| Taux d'impôt actuel : | 90 centimes |
| Endettement net par habitant au 31.12.2016 | Fr. 1'727.- |
| Moyenne des communes fribourgeoises | Fr. 1'832.- |
| Population légale | 792 habitants |

Elle relève ensuite que les investissements proposés sont divisés en deux axes, qui sont importants pour le Conseil communal, à savoir :

- ✓ **la sécurité** pour la place de jeux et la réfection des routes, notamment celle des Gondrans. Cette route figure en effet dans les projets depuis de nombreuses années. Aujourd'hui son revêtement et son profil sont réellement devenus dangereux.
- ✓ **l'économie d'énergie** à court, moyen et long terme, par le remplacement des fenêtres de l'ancienne école et bureau communal, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques. Ces mesures feront baisser de manière importante les factures d'électricité.
- ✓ Les derniers investissements, beamers pour l'école, conduites d'eau sont des obligations liées à l'évolution de notre société ou simplement à l'usure.

Le total net des investissements proposés à approbation est de Fr. 735'000.- pour huit investissements différents.

Concernant le budget de fonctionnement, il augmente globalement de Fr. 145'055.-, soit 4.42 % du budget total. Le Conseil communal présente toutefois un budget équilibré et se montre prudent par rapport aux recettes attendues et économe par rapport à la gestion des charges, où il a moyen d'agir. L'économie ne peut par contre pas être généralisée, notamment en ce qui concerne le temps à mettre à disposition, les connaissances spécifiques à avoir, afin de suivre l'évolution rapide et exigeante en matière de gestion communale.

Concernant la répartition des charges par chapitre, Mme la Syndique relève que 40 % du budget est affecté aux écoles, 30 % pour les affaires sociales et la santé et le solde est réparti entre les autres dicastères.

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de passer à la présentation des différents investissements, puis de parcourir le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en fournissant quelques informations plus détaillées sur certains postes. Les citoyens sont invités à poser leurs questions au fur et à mesure.

La Commission financière livrera ensuite son rapport, avant les différents votes.

2.2 Achat de beamers pour le cercle scolaire

M. Olivier Marchon rappelle en premier lieu que les exigences du plan d'études romand (PER), en lien avec les MITIC (intégration des Médias, des Images, et des Techniques de l'informatique et de la Communication), imposent que les écoles soient équipées d'un matériel informatique performant. L'installation de beamers et de visualiseurs dans les salles de classe permet de nous mettre à jour avec ces exigences, sans changer les tableaux noirs qui gardent toute leur utilité. L'avantage pour les enseignants/es est l'utilisation de nombreux compléments pédagogiques qui sont gratuitement mis à leur disposition sur friportail.ch.

Selon devis estimatif, le coût de l'équipement des salles de classe s'élève à Fr. 25'000.- Ce montant sera réparti entre les communes d'Autigny et de Chénens, selon la clé de répartition en vigueur. Notre participation de Fr. 11'500.- sera financée par la trésorerie. L'amortissement sera de 15 % par an.

M. André Maradan demande si chaque classe sera équipée d'un beamer. Il lui est répondu par l'affirmative.

Quant à **M. Jacques Berset**, il souhaite savoir pourquoi le Conseil communal parle d'un coût estimé. Il est possible d'obtenir des prix très précis et d'avoir un coût fixe.

M. Olivier Marchon répond que des offres ont été demandées à plusieurs fournisseurs pour différents types de matériel. C'est l'offre la plus élevée qui a été prise en compte pour définir le montant de l'investissement présenté ce soir. En fonction du matériel qui sera choisi, l'investissement final ne sera peut-être pas exactement de Fr. 25'000.-. Il s'agit d'un plafond. Devra également être prise en compte la question du service après-vente.

M. André Maradan pense effectivement qu'il faut être attentif à la qualité du matériel, car bien souvent les appareils les moins chers au départ sont finalement ceux qui coûtent le plus dans la durée.

Mme Martine Aeschlimann s'inquiète en ce qui concerne la coordination entre les différents services. A de nombreuses reprises, elle a été confrontée à des problèmes de compatibilité de matériel.

M. Olivier Marchon précise que nous parlons de beamers fixés au plafond des salles de classe, qui ne seront pas déplacés.

Mme Valérie Huguenot souhaite savoir ce qu'il en est du matériel informatique déjà à disposition actuellement, car elle constate qu'il n'est souvent pas utilisé par les enseignants.

M. Olivier Marchon ne peut donner de précisions. Il prend note de la remarque

2.3 Remplacement des fenêtres de l'ancienne école

M. Olivier Marchon explique que les fenêtres de l'ancienne école, bâtiment qui abrite également les locaux de l'administration communale, sont en piètre état. Leur mauvaise isolation est également un facteur important sur le bilan énergétique. Froid en hiver et surchauffe en été contribuent à un inconfort récurrent pour les utilisateurs, ainsi qu'à une augmentation des coûts, tant en chauffage qu'en utilisation de climatiseurs.

Il faut également savoir qu'il s'agit d'un bâtiment protégé et que par conséquent, nous devons nous soumettre aux exigences émises par le Service des biens culturels (SBC).

Le coût estimé pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres est de Fr. 70'000.-. L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera de 3 % par an, conformément au Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

M. Fabrice Pichonnaz demande si des subventions sont attendues.

M. Olivier Marchon précise que le Conseil communal attend de connaître les exigences du SBC et qu'il se renseignera ensuite sur cette possibilité.

M. André Maradan souhaite, quant à lui, savoir si l'investissement concerne l'ensemble des fenêtres du bâtiment. Il lui est répondu de manière affirmative.

Précision est donnée par **M. Jacques Berset** au niveau du subventionnement : actuellement, les fenêtres ne sont pas subventionnées pour 2017-2018, au sens de la Loi sur l'énergie. Y a-t-il une aide pour les bâtiments protégés ? M. Berset l'ignore.

M. André Maradan estime que le montant de l'investissement est bas par rapport au nombre de fenêtres à remplacer.

Le Conseil communal a reçu une offre à ce prix-là, répond **M. Olivier Marchon**. Il est toutefois clair que nous devons nous plier aux exigences émises par le Service des biens culturels.

2.4 Pose de panneaux solaires photovoltaïques

M. Olivier Marchon relève que l'intérêt de production de chaleur et d'énergie par des panneaux solaires n'est plus à démontrer. Le Conseil communal souhaite procéder à une première tranche d'investissement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle école. Ceux-ci permettraient la production d'électricité pour alimenter l'école, le bureau communal et le bâtiment locatif.

Une subvention est attendue pour cet investissement. Celle-ci est accordée par point d'introduction. Nous avons deux points d'introduction : un pour la halle polyvalente et un autre pour l'ensemble des autres bâtiments. Le but actuel est d'obtenir de l'auto-consommation sur le plus gros point d'introduction.

Le coût estimé pour la pose des panneaux est de Fr. 65'000.-. Une subvention de Fr. 15'000.- est attendue, soit un coût net d'investissement estimé à Fr. 50'000.-. L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera de 3 % par an, conformément au Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

M. Jacques Berset demande si le gain ou autrement dit l'économie sur les coûts d'énergie a été calculée.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que l'amortissement est prévu sur une durée de dix ans, qu'au niveau de l'auto-consommation, il a été tablé sur Fr. 5'000.-/année et que les panneaux ont une garantie de 25 ans.

M. Victor Arni souhaite savoir quelle est la puissance de l'installation ?

Il lui est répondu qu'elle est de 30 kW.

Pourquoi installer les panneaux solaires sur l'école plutôt que sur la halle polyvalente ?, s'interroge **M. Andrew Pywell**. L'orientation du toit est plus favorable sur le bâtiment sportif.

M. Olivier Marchon informe que la consommation d'énergie à la halle polyvalente est plus faible que pour les autres bâtiments. Si les panneaux sont installés sur le toit de la halle, il n'est pas possible d'alimenter les gros consommateurs que sont l'école et le bâtiment locatif. La stratégie de l'Exécutif est d'alimenter en priorité et dans une première phase, le bâtiment qui consomme le plus. Il faut également savoir que le toit de la halle est composé d'amiante. Il n'est donc pas possible d'y poser des panneaux solaires, avant d'analyser la question du toit.

M. Jacqueline Berset demande des précisions au niveau du poste des frais de chauffage de la halle de sport. Il s'agit des frais les plus importants en matière de chauffage.

M. Olivier Marchon précise que sont compris dans ce poste, les frais d'achat de mazout pour l'ensemble des bâtiments, qui sont ensuite répartis sur différents comptes.

2.5 Aménagement de la place de jeux

M. Olivier Marchon explique que la place de jeux se dégrade année après année et qu'elle devient même dangereuse. Le Conseil communal a donc décidé de revoir son agencement, de l'actualiser. Pour ceci, nous devons également tenir compte de multiples normes de sécurité BPA et faire appel à un spécialiste de ces aménagements.

Le coût estimé pour l'aménagement de la place de jeux est de Fr. 42'000.-. L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera de 15 % par an, conformément au Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

2.6 Réfection de la Route des Gondrans

M. Maïc Werner constate que la Route des Gondrans est particulièrement en mauvais état. Sa réfection a été repoussée depuis de nombreuses années. Il est désormais impératif de pouvoir planifier les travaux.

Les coûts sont estimés à Fr. 472'000 et comprennent la réfection du tapis, le remplacement des conduites traversant la route, la réalisation de trois places d'évitement, ainsi que la consolidation du pont. Les travaux concernent le tronçon compris entre l'habitation de Mme Martine Aeschlimann et le pont des Glières.

A noter encore qu'un curage préventif et un contrôle caméra des conduites ont été réalisés. Celles-ci sont de manière générale en bon état. De plus, la question de la sécurisation du trafic sur cet axe a également été prise en compte. Deux à trois zones d'évitement seront créées. Les emplacements n'ont pas encore été définis de manière exacte. Des aménagements seront également réalisés pour obliger les véhicules à ralentir, certainement sous la forme de rétrécissements de la chaussée et non de mise en place de mobilier urbain, qui crée d'autres nuisances. Il faut toutefois permettre le passage des véhicules agricoles.

Le financement sera assuré par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera, quant à lui, de 7 % par an.

La réfection du Chemin des Bourrières est-elle prévue dans le projet ?, se demande **M. Marc Mauroux**. Il serait en effet intéressant de coordonner les deux chantiers, notamment par rapport aux coûts d'installation de chantier.

M. Maïc Werner explique que ce tronçon n'est pas compris et que le Conseil communal a dû faire des choix. Toutefois, il s'agit pour l'instant d'une estimation avant appel d'offres et d'un avant-projet.

Pour **Mme Martine Aeschlimann**, la question de M. Mauroux montre à quel point le dossier est délicat. En fait, la Route des Gondrans commence à proximité de l'Eglise et est reliée à la Ruelle de la Forge et à celle du Château. Penser à la Route des Gondrans sans inclure les routes, qui y sont liées, ne fait pas de sens. De plus, les aménagements pour ralentir le trafic posent de nombreuses questions. Les expériences faites dans d'autres villages le démontrent, où des aménagements sont réalisés, puis modifiés plusieurs fois, car ils ne donnent pas satisfaction. Il faudrait donc prendre le temps d'analyser la situation de manière plus globale pour le village.

Penser de manière globale est intéressant, mais cela a des coûts conséquents, constate **M. Maïc Werner**. Or, nos moyens sont limités. De plus, nous ne parlons pas d'une route à grand trafic. Les zones d'évitement ont été étudiées par des bureaux qualifiés.

Mme Martine Aeschlimann relève que le trafic a augmenté depuis que la portion de route allant vers Orsoporc a été asphaltée. En procédant à la réfection de la route des Gondrans, ne va-t-on pas encore augmenter la circulation et la vitesse sur cet axe ?

Par rapport à la vitesse, le Conseil communal entend étudier la possibilité de déplacer l'entrée dans la zone de limitation à 50 km/h, précise **M. Maïc Werner**. Toutefois, il n'est pas sûr que la Commune obtienne gain de cause, car il faut avoir une certaine densité de population. De plus, est-il vraiment judicieux de laisser une route en mauvais état pour éviter une augmentation du trafic ? C'est délicat ! Il semble en tout cas peu vraisemblable que la réfection de la route des Gondrans fasse augmenter de manière significative le trafic sur cet axe.

Pour **Mme Martine Aeschlimann**, il est également important d'associer les propriétaires et habitants riverains de la route à la réflexion. Notre commune aura plus de poids par rapport aux services de l'Etat, si les habitants sont solidaires derrière un projet. Prendre l'avis des personnes concernées peut être une aide.

M. Maïc Werner informe que certains propriétaires concernés ont d'ores et déjà contacté le Conseil communal pour faire part de leurs souhaits. Il n'est toutefois pas possible pour l'exécutif de prendre l'avis de chacun en considération. Les dossiers n'avanceraient jamais. Les doléances seront entendues et, dans la mesure du possible, prises en considération. Toutefois, il s'agit ici de voter un montant pour permettre de ficeler un projet.

Mme la Syndique précise qu'il est dans les priorités du Conseil communal de veiller à l'intérêt commun et dans la mesure du possible d'écouter les différentes doléances, tout en sachant que le Conseil communal est également limité dans ses moyens d'action, tant sur le plan technique, juridique que financier.

M. Jacqueline Berset rejoint, quant à elle, les propos de Mme Martine Aeschlimann. Elle estime qu'il y a un manque de coordination dans le village. Pour de tels projets, par exemple le projet Valtraloc, les riverains n'ont pas été invités à s'exprimer. Il conviendrait à l'avenir de corriger le tir et de donner la possibilité aux personnes concernées et qui souhaitent donner leur avis de pouvoir le faire. Le citoyen, qui paie des impôts, a le droit à la parole. Il n'appartient pas uniquement à l'exécutif de décider.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que le projet Valtraloc (aménagement de la traversée de localité) a été présenté et accepté par l'Assemblée communale.

Mme Martine Aeschlimann apporte un rectificatif. Dans sa précédente intervention, elle n'avait pas pour intention de faire de revendication personnelle, mais plutôt d'amener son aide afin de simplifier le travail du Conseil communal.

Pour recadrer les débats, **Mme la Syndique** précise que les investissements présentés sont des montants plafonnés, des enveloppes financières, qui doivent permettre à l'exécutif d'étudier de manière plus approfondie les dossiers.

M. Jacques Berset relève que le montant pour cet investissement est relativement bas. Des montants beaucoup plus conséquents avaient été présentés, lors d'assemblées communales précédentes, dans le cadre de la planification financière. Quelle est la raison de cette baisse ?

Les premiers projets prévoyaient une réfection totale de la route, explique **M. Maïc Werner**. Le projet présenté aujourd'hui est basé sur une nouvelle technique avec pose d'une couche en fibre, stabilisation et réfection du tapis, ce qui a permis de faire baisser de manière importante les coûts. De plus, le prix du goudron est actuellement intéressant.

La route en question est particulièrement faïencée, note **M. Jacques Berset**. Or, après différentes expériences faites sur d'autres routes, il faut reconnaître que le seul moyen d'obtenir une stabilisation à long terme, de garantir des travaux de bonne qualité et d'éviter l'apparition de nouvelles faïences dans les prochaines années est la réfection globale de la route, avec réalisation d'un nouveau caisson.

M. Maïc Werner précise qu'il s'agit d'une nouvelle technologie, que la pose d'une fibre doit précisément prévenir l'apparition de nouvelles fissures. M. François Jeanneret, ingénieur, a expérimenté sur plusieurs projets cette technique et les résultats sont satisfaisants. Cette manière de procéder nous permet de réaliser une économie substantielle. De plus, avait été prévue, à la base, la réfection de l'ensemble des canalisations. Or, suite à un curage et un contrôle caméra des canalisations, il s'avère qu'une grande partie de celles-ci sont encore en bon état.

Qu'est-il prévu pour les accotements ?, s'interroge **M. Jacques Berset**. Ceux-ci ont en effet été mis à mal par l'utilisation de désherbants et se sont passablement affaissés avec le passage des véhicules qui mordent la bordure.

Il lui est répondu que le projet n'en est qu'à ses débuts et que ces détails n'ont pas encore été discutés. Il s'agit ici d'obtenir une enveloppe financière pour étudier de manière plus précise le dossier.

2.7 Réfection de la Route de la Briqueterie

M. Maïc Werner explique que l'accès au quartier de la Briqueterie se fait par une route privée, située en partie sur le territoire de la commune de La Brillaz (secteur Lentigny) et en partie sur le territoire de la commune d'Autigny.

La première partie de la route, située à Lentigny, a été rénovée voici quelques années. La Commune de Lentigny avait participé à hauteur de Fr. 20'000.-, même si ce tronçon était privé. Le tronçon, situé sur le territoire de notre commune, est actuellement en très mauvais état et nécessite une réfection du tapis. Les habitants du quartier sollicitent une participation de la Commune d'Autigny. Selon les premières estimations, le coût des travaux se monte à Fr. 54'000.-. Le Conseil communal propose une participation maximale de Fr. 25'000.- pour la réalisation de ces travaux, soit environ 50 % du coût. Les travaux seront conduits par les propriétaires et la route sera ensuite reprise par la Commune.

L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement sera de 7 % par an, conformément au Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

M. Fabrice Pichonnaz constate qu'il s'agit uniquement de la réfection du tapis. Or, s'il y a affaissement de la route, est-ce suffisant ?

M. Maïc Werner précise que plusieurs offres seront demandées et transmises à un bureau d'ingénieur, afin de vérifier si les travaux prévus sont conformes aux exigences de la Commune. Il est en effet important de s'assurer que la route qui sera reprise soit en bon état, et que les travaux soient réalisés correctement.

Mme Martine Aeschlimann souhaite savoir où est la limite communale.

Les explications nécessaires lui sont fournies par **M. Maïc Werner**.

Quant à **M. Jacques Berset**, il souhaite obtenir des informations par rapport à une question d'ordre général. La législation fédérale accordait un délai courant jusqu'au 31 mars 2018 aux collectivités publiques de routes pour procéder à l'assainissement de leur réseau par rapport aux normes contre le bruit par la pose de revêtements phono-absorbants. En raison du retard considérable pris par les différentes autorités, les riverains seront en droit de demander des indemnités. Il a en effet été démontré que le bruit causé par les routes à haute fréquentation a des conséquences importantes sur la santé des gens qui vivent à proximité. Qu'en est-il pour notre Commune ? Est-on concerné par cette problématique ?

Mme la Syndique précise qu'une étude a été réalisée lors de la précédente législature et que notre réseau routier n'est pas concerné.

2.8 Déplacement de conduites d'adduction d'eau

M. Maïc Werner constate qu'en 2017, le Conseil communal a dû procéder à des déplacements, ainsi qu'à des remplacements de conduites d'eau potable. Nous savons d'ores et déjà que nous devons procéder à des déplacements de conduites en 2018.

Comme déjà expliqué les années précédentes, le Conseil communal doit pouvoir réagir dans l'urgence afin d'effectuer les réparations nécessaires, en cas de fuite ou autres dégâts. Ceux-ci représentent souvent des coûts relativement importants et nécessitent donc l'approbation par l'Assemblée communale d'un montant figurant à l'investissement.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un montant de Fr. 50'000.-, afin de disposer du crédit nécessaire pour procéder aux déplacements (Fr. 30'000.-) et remplacements (Fr. 20'000.-) de conduites d'eau potable.

2.9 Bouclage du réseau d'adduction d'eau

Lors de l'assemblée communale de décembre 2016 avait été voté un investissement pour la réalisation du Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), précise **M. Maïc Werner**. Celui-ci est désormais terminé. L'un des points critiques relevés par le bureau d'ingénieur mandaté est qu'actuellement notre réseau d'eau potable ne compte qu'une seule introduction. Cette situation n'est pas optimale. Aussi, afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la population, le Conseil communal propose de procéder au bouclage du réseau d'adduction d'eau. Il s'agit en clair de créer, à proximité du Château, une deuxième introduction dans le réseau de la Commune, afin de pouvoir alimenter le village en cas d'urgence.

Les travaux sont estimés à Fr. 15'000.- et seront financés par la trésorerie. L'amortissement est fixé à Fr. 4 % par an.

M. Jacques Berset fait référence à l'article paru dans La Liberté de ce lundi 11 décembre 2017 « Le siècle des lumières économes ». Dans ledit article, il est mentionné que les communes ont jusqu'à fin 2018 pour assainir leur réseau d'éclairage, le but étant d'économiser jusqu'à 60% d'énergie. Qu'en est-il de la situation de la Commune d'Autigny ?

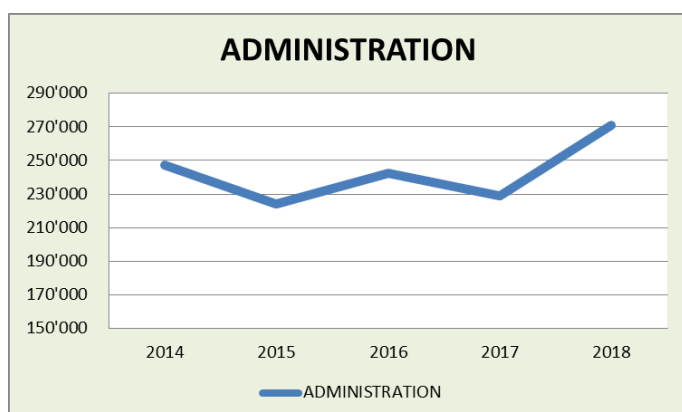
M. Maïc Werner explique que l'éclairage public est passé, voici trois ans, de l'halogène au xénon, qui est nettement moins énergivore et plus économique. Il semble difficilement envisageable de justifier un nouveau changement aujourd'hui pour installer un éclairage LED, qui aurait un coût très important.

Budget de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de parcourir le budget de fonctionnement d'une nouvelle façon en espérant qu'elle sera plus digeste qu'habituellement, et surtout plus explicative. Les citoyens sont invités à poser leurs questions au fur et à mesure.

0. Administration

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|--------|----------------|--------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 | Administration | 380'032.35 | 132'401.70 | 350'930.00 | 121'777.00 | 411'131.00 | 140'210.00 |



Ce premier chapitre s'élève à Fr. 411'131 de charges pour Fr. 140'210.- de revenus, soit un solde de charges de Fr 270'921.-, qui comprend l'administration communale et générale. Il représente 12.16 % du budget total des charges. L'augmentation pour ce chapitre par rapport à 2017 est de Fr. 41'768.-.

Ce poste varie essentiellement en raison de l'engagement prévu d'un technicien constructions à temps partiel, qui pourra d'une part, seconder la secrétaire communale dans le cadre des démarches administratives de ce domaine, et d'autre part, assumer les rendez-vous techniques nécessaires pour les différentes démarches liées aux constructions lors de la demande de permis, en cours de travaux et pour les projets d'aménagements prévus dans le cadre des investissements. Il est à noter que la secrétaire communale fournit dans ce domaine un travail conséquent de contrôle et de gestion.

Ce poste est également touché de manière indirecte par une modification de la rémunération des vacations du Conseil communal. Toutefois, la répercussion se retrouve dans chaque chapitre au titre des imputations internes.

En effet, jusqu'à présent, les séances de Conseil communal étaient rémunérées sur la base d'un forfait de Fr. 75.- par séance, à raison d'une séance par semaine. Aujourd'hui, dans la mesure où l'ordre du jour s'avère léger, la séance est volontairement annulée impliquant la suivante un peu plus longue. En outre, le prix horaire de la vacation s'élève à Fr. 25.- depuis plus de 10 ans. Actuellement, les indemnités dans les communes environnantes s'élèvent à Fr. 35.-, Fr. 40, voire Fr. 45.-. Le Conseil communal a décidé de réévaluer ce tarif à Fr. 35.-/heure.

Mme Jacqueline Berset souhaite une explication par rapport au poste «Traitement du Conseil communal» qui s'élève à Fr. 24'000.- et le poste «Dédommagements» qui se monte à Fr. 32'000.-. N'est-il pas étonnant que les dédommagements soient plus élevés que le salaire ?

Mme Dominique Haller Sobritz précise que le traitement concerne les séances du Conseil communal, alors que les dédommagements comprennent l'ensemble des vacations (heures de préparation de dossiers, de séances/assemblées externes, discussions, téléphones, déplacements, etc.)

Qui fait partie du personnel technique ?, se demande **Mme Jacqueline Berset**. Il lui est répondu qu'il s'agit de M. Daniel Chablais, ainsi que du technicien constructions, qui sera engagé.

Mme Jacqueline Berset constate que des montants sont également inscrits sous «Employé communal» et «Conciergerie». Est-il possible de donner des précisions ?

Mme la Syndique explique qu'il s'agit d'imputations internes. Les tâches effectuées par M. Chablais sont comptabilisées de manière générale dans le chapitre 02, puis ventilées dans les différents chapitres concernés.

Afin de clarifier la situation, **Mme Chantal Gobet**, caissière communale, précise que la globalité du salaire de M. Chablais est comptabilisée dans le poste 02.301.1. En fin d'année, sur la base d'un inventaire des tâches réalisées, une répartition des frais est effectuée par imputations internes. Il faut également relever que d'autres personnes travaillent également en qualité de personnel auxiliaire. En conclusion, il ne s'agit en aucun cas de doublons, mais bien de répartitions, qui n'ont pas d'influence sur le résultat final de la comptabilité.

Mme Jacqueline Berset demande un éclaircissement au sujet des libellés des comptes 02.318.1, 02.318.8 et 02.318.9. Les frais de port et téléphone sont mentionnés deux fois.

Mme Chantal Gobet explique qu'auparavant tous les frais étaient comptabilisés dans le compte 02.318.1. Deux comptes ont désormais été créés pour mieux différencier. Elle a simplement omis de modifier l'intitulé du compte 02.318.1.

Qui signifie maintenance informatique pour Fr. 11'000.- ?, se demande **Mme Jacqueline Berset**.

Il s'agit des licences, sauvegardes et interventions de nos prestataires informatiques, répond **Mme la Syndique**.

M. Jacques Berset souhaiterait connaître le taux d'activité du futur technicien constructions.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce taux sera variable durant l'année 2018. Durant les premiers mois de l'année, le taux sera plus élevé pour compenser la baisse momentanée du taux d'activité de la secrétaire. Pour la seconde partie de 2018, le taux a été fixé à 20 %.

Dans le dernier bulletin communal, il est écrit : « Ceci va permettre au secrétariat communal et au Conseiller en charge du dicastère de dégager du temps et leur laissera l'opportunité de mettre leur énergie dans d'autres dossiers trop régulièrement mis de côté, faute de disponibilité. » Qu'est-ce que cela veut dire ?, s'inquiète **M. Jacques Berset**.

Mme la Syndique constate que les tâches et les dossiers à gérer sont de plus en plus exigeants, aussi bien en temps qu'en connaissances. Il est donc nécessaire de recourir à des spécialistes, ce qui se fait déjà dans quasiment toutes les communes environnantes. De plus, de nombreux rendez-vous sont fixés en journée, ce qui est difficilement compatible avec une activité professionnelle.

Le traitement des dossiers de constructions prend beaucoup de temps et d'énergie, relève **M. Maïc Werner**. De plus ils doivent être traités de manière rapide pour ne pas rallonger les procédures pour les propriétaires. Ceci a pour conséquence que d'autres projets sont retardés faute de temps pour les faire avancer, comme par exemple l'assainissement de la butte de tir

Mme Laurence Charrier estime qu'il est effectivement difficile, dans les conditions actuelles, de réfléchir et de développer des projets, le Conseil communal devant constamment traiter les problèmes courants, régler les dossiers urgents.

Quel est le profil de ce technicien ?, demande **M. André Maradan**. Est-ce un citoyen de la commune, une personne travaillant dans un bureau ou un employé réalisant cette tâche pour plusieurs communes ?

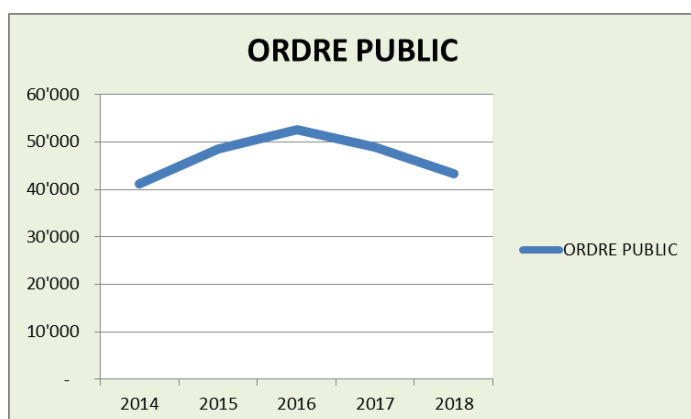
Mme Dominique Haller Sobritz précise que le souhait du Conseil communal est d'engager une personne extérieure au taux d'environ 20 %. Une organisation avec d'autres communes est tout-à-fait envisageable, mais n'a pas encore été discutée.

Mme Jacqueline Berset souhaite savoir ce qu'il en est du trottoir de la Route de Cottens. La situation actuelle est très dangereuse pour les piétons, qui doivent relier à pied Autigny à Cottens. Il s'agit d'un dossier urgent, où il faut agir, avant qu'il y ait un accident.

Le Conseil communal en prend note.

1. Ordre public

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|----------|--------------|--------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 1 | Ordre public | 76'113.00 | 21'459.20 | 68'823.00 | 19'985.00 | 70'366.00 | 27'023.00 |



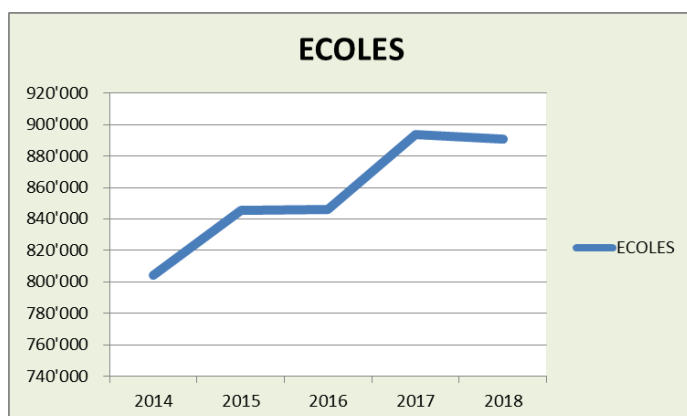
Ce chapitre présente Fr. 70'366. - de charges pour Fr. 27'023.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 43'343.-.

Il comprend les domaines de la justice, du feu, des affaires militaires, de la protection civile et l'ORCOG.

La diminution globale du chapitre est de Fr. 5'495.-. Elle est essentiellement due à la baisse des coûts du dicastère de la police du feu (- Fr. 6'584.-), partiellement compensée par une augmentation de Fr. 899.- des frais de justice.

2. Enseignement et formation

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|----------|---------------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 2 | Enseignement et formation | 985'941.45 | 180'677.55 | 1'112'736.00 | 219'014.00 | 1'151'091.00 | 260'517.00 |



Ce chapitre s'élève à Fr. 1'151'091.- de charges pour Fr. 260'517.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 890'574.-.

Il représente 39.97 % du budget total des charges.

Sont compris les domaines de l'école enfantine, l'école primaire, le CO, l'accueil extrascolaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle, ainsi que chose nouvelle pour 2018, l'administration du cercle scolaire. Toutefois, cette dernière position n'a pas d'incidence sur le budget pour l'instant, puisque le solde perçu de la caisse de la Commission scolaire est suffisamment conséquent : Fr. 63'572.-.

La diminution globale par rapport à 2017 est de Fr. - 3'148.- et est le résultat de plusieurs facteurs :

- ✓ Une baisse des frais pour l'école enfantine (Fr. 2'755.-), compensée par une augmentation pratiquement équivalente (Fr. 3'211.-) des frais du cycle scolaire obligatoire.
- ✓ Les Fr. 6'770.- de diminution de l'administration scolaire permettent d'absorber les Fr. 3'066.- d'augmentation des écoles spécialisées.

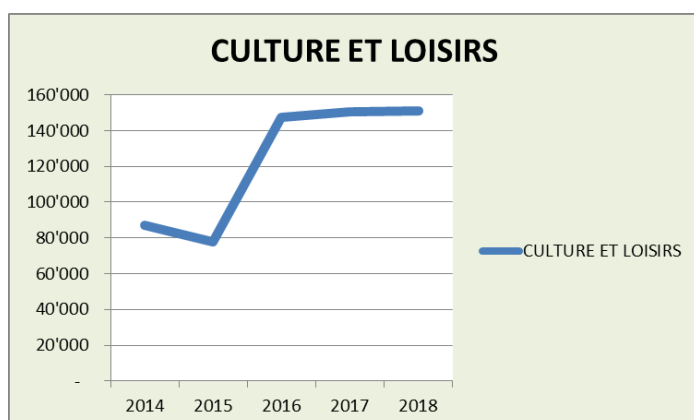
M. Jacques Berset constate qu'il y a deux nouvelles tâches : frais de devoirs surveillés et frais de secrétariat du cercle scolaire et il demande une explication.

La mise à disposition d'une structure de devoirs surveillés pour les élèves qui en ont besoin est une exigence qui découle de la nouvelle loi scolaire et de son règlement d'application, informe **M. Olivier Marchon**. Le responsable d'établissement est compétent pour désigner les élèves qui ont besoin de ce service.

Concernant les frais de secrétariat, il s'agit à nouveau là d'une conséquence de la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire cantonale. Les communes sont tenues de mettre en place un secrétariat pour soutenir le responsable d'établissement dans l'accomplissement de ses tâches. Or, la commune-siège du cercle scolaire étant Autigny, le secrétariat d'école doit donc être assuré par notre administration. Une répartition des frais est toutefois faite entre Autigny et Chénens.

3. Culture et loisirs

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|----------|--------------------|--------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 3 | Culture et loisirs | 136'470.95 | 49'842.55 | 179'033.00 | 28'600.00 | 178'928.00 | 28'100.00 |



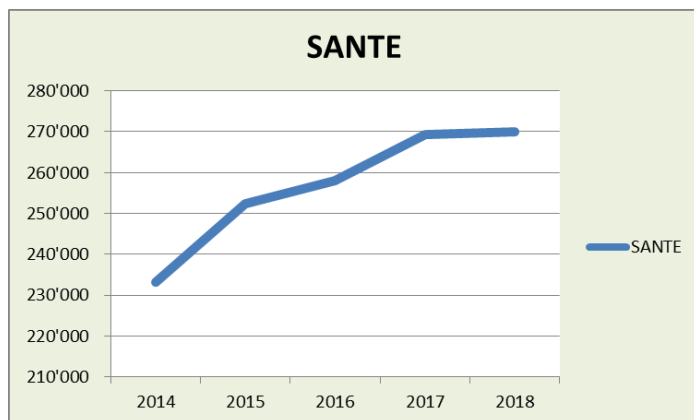
Ce chapitre s'élève à Fr. 178'928.- de charges pour Fr. 28'100.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 150'828.-. Il concerne les domaines de la culture, les sports et l'entretien de la place de jeux et représente 6.77 % du budget total des charges.

On relève donc une augmentation minimale de Fr. 395.- par rapport à 2017. Cet équilibre résulte :

- ✓ d'une diminution de charges pour le sport,
- ✓ et d'une augmentation un peu moindre pour la culture, notamment la part due au Conservatoire et à la BRA (Bibliothèque régionale d'Avry).

4. Santé

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|--------|-------------|--------------|-----------|-------------|----------|-------------|----------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 4 | Santé | 259'911.65 | 11'862.05 | 277'378.00 | 8'000.00 | 275'081.00 | 5'000.00 |



Ce chapitre présente des charges de Fr. 275'081.- pour des revenus de Fr. 5'000.-, soit un solde de charges de Fr. 270'081.-.

Il représente 12.12 % du budget total des charges.

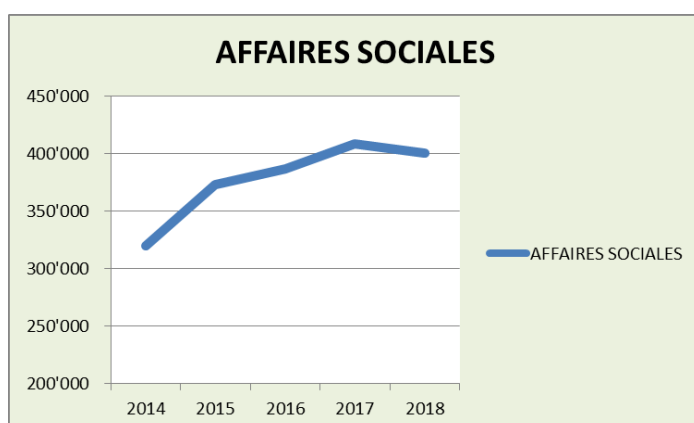
Sont compris les domaines des hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et le service médical des écoles.

L'équilibre par rapport à 2017 (+ Fr. 703.-) résulte :

- ✓ d'une diminution de charges pour les homes (Fr. 5'534.-),
- ✓ et d'une augmentation plus nette des frais d'indemnités forfaitaires et d'aide et de soins à domicile. Cela reflète déjà la tendance qui sera de mise dans le cadre de Senior+, dont l'un des buts principaux est de permettre aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible.

5. Affaires sociales

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|--------|-------------------|--------------|----------|-------------|---------|-------------|---------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 5 | Affaires sociales | 399'694.90 | 1'346.10 | 409'300.00 | 950.00 | 401'411.00 | 950.00 |



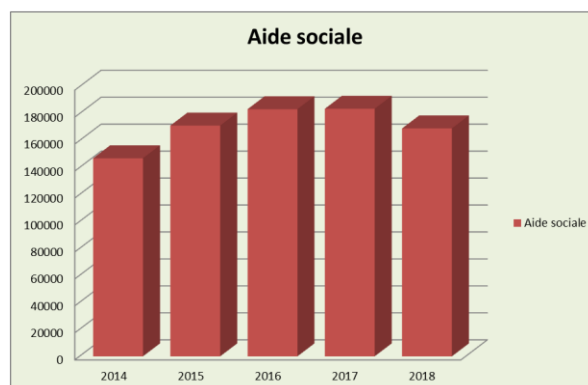
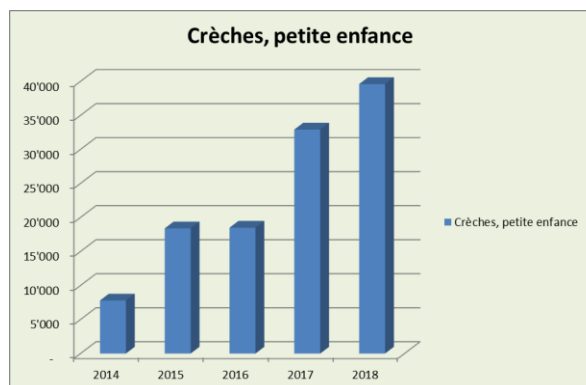
Ce chapitre connaît une baisse générale par rapport à 2017 de Fr. 7'889.-.

Il s'élève à Fr. 401'411.- de charges pour Fr. 950.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 400'461.-et représente 17.97 % du budget total des charges.

Il comprend les domaines des structures d'accueil de la petite enfance, la participation communale aux institutions spécialisées et l'aide sociale.

La diminution globale est essentiellement due :

- ✓ à la baisse de charges au poste de l'Aide sociale (- Fr. 14'583.-),
- ✓ dont la moitié environ est absorbée par l'augmentation des subventions pour les placements en crèche ou l'AES.(+ Fr. 6'680.-)

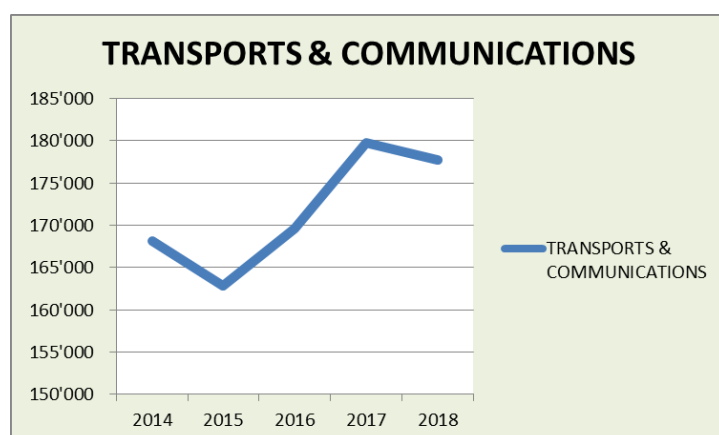


A noter encore que les charges en matière d'aide sociale relèvent davantage de suivi social, psycho-social, que de pures prestations matérielles. Au final, le coût par habitant est le même dans tout le district.

Par contre, les subventions communales pour les crèches croissent régulièrement. Ceci est la résultante de plusieurs facteurs : une demande accrue pour des placements en crèches, des conditions très strictes et coûteuses en matière d'accompagnement des enfants, une exigence toujours plus spécifique de la part des parents.

6. Transports et communications

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|--------|------------------------------|--------------|---------|-------------|---------|-------------|---------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 6 | Transports et communications | 169'283.85 | 159.20 | 179'812.00 | 0.00 | 177'722.00 | 0.00 |



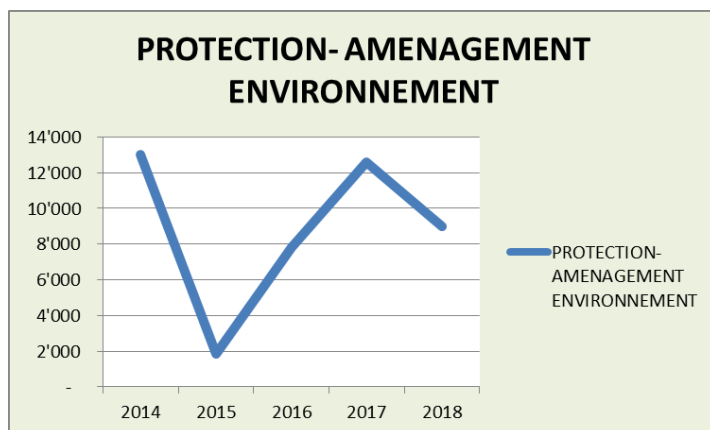
Ce chapitre s'élève à Fr. 177'722.- de charges (7.98 % du budget total des charges).

Il comprend les routes communales, cantonales et le trafic régional et ferroviaire.

La diminution globale de Fr. 2'090.-est essentiellement due à la baisse de charges du poste des routes communales et génie civil.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|--------|----------------------------------|--------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 7 | Prot. environ. et am. territoire | 424'328.75 | 413'714.85 | 369'535.00 | 356'950.00 | 397'235.00 | 388'235.00 |



Ce chapitre s'élève à Fr. 397'235.- de charges pour Fr. 388'235.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 9'000.-.

Sont compris dans ce chapitre l'approvisionnement en eau, la protection et l'épuration des eaux, ainsi que les ordures ménagères.

L'exigence d'équilibre entre charges et revenus pour les deux premiers dicastères est respectée par un prélèvement sur la réserve de Fr. 4'520.- et une attribution à la réserve de Fr. 87'935.- pour l'épuration.

Un prélèvement sur la réserve Ordures ménagères de Fr. 1'815.- permet également d'atteindre l'équilibre charges / revenus pour ce poste en 2018 et même une diminution des frais de Fr. 2'235.- par rapport à 2017.

Cimetière et aménagement du territoire complètent ce chapitre. Le plan d'aménagement local est maintenant en cours d'approbation auprès des autorités cantonales ; les frais y relatifs diminuent donc.

L'augmentation de Fr. 4'050.- pour le cimetière résulte d'un projet de Jardin du souvenir, en cours de discussion avec la Commune de Chénens.

Que signifie le chapitre achat/vente d'eau ?, souhaite savoir **Mme Jacqueline Berset**.

M. Maïc Werner précise que la Commune achète l'eau potable à la Commune de Chénens et la vend aux propriétaires. Il faut toutefois savoir que l'année 2018 sera particulière, étant donné que la Commune de Chénens va réaliser d'importants travaux sur son réseau de distribution. L'alimentation de notre commune par leur réseau sera interrompue quelques temps et nous devons par conséquent acheter un volume d'eau à l'AESO, où le tarif est plus élevé.

Mme Jacqueline Berset demande des explications concernant le calcul des chapitres 71.434.1 Taxes de base surface des parcelles et 71.434.2 Taxe équivalent-habitant. Vu le montant des factures d'épuration, il paraît difficilement plausible que le montant global encaissé s'élève à Fr. 150'000.- pour 800 habitants.

Il lui est rappelé qu'il s'agit d'une taxe uniquement facturée aux propriétaires raccordés au réseau des égouts publics et non à l'ensemble des habitants. De plus, le montant inscrit au budget 2018 est comparable à celui inscrit au budget 2017 et aux comptes 2016.

Quant à **M. Jacques Berset**, il demande des précisions par rapport au projet de jardin du souvenir.

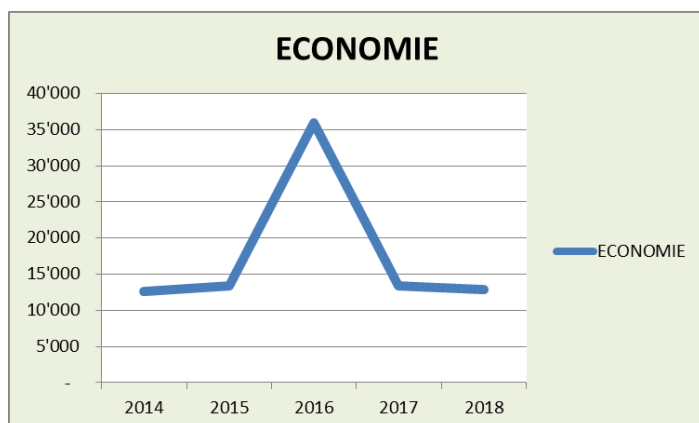
Mme Laurence Charrier explique qu'il s'agit d'un aménagement cinéraire collectif, situé dans le cimetière, où les cendres des défunts seront directement dispersées, contrairement au columbarium où les urnes sont entreposées. De nombreuses communes ont déjà procédé à l'aménagement d'un jardin du souvenir. Nous avons également reçu des demandes.

Dans le bulletin communal de Chénens, il est mentionné que deux nouveaux arbres seront plantés au cimetière, relève **M. Jacques Berset**. Or, cette information ne figurait pas dans le bulletin d'Autigny. Qu'en est-il ?

Mme Laurence Charrier confirme que les deux chênes, qui étaient en mauvais état, ont été évacués. Ils seront remplacés au printemps par des arbres plus adaptés. Des offres ont d'ores et déjà été demandées.

8. Economie

| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|--------|-------------|--------------|----------|-------------|---------|-------------|---------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 8 | Economie | 58'080.10 | 6'658.20 | 13'829.00 | 400.00 | 13'147.00 | 300.00 |



Ce chapitre s'élève à Fr. 13'147.- de charges pour Fr. 300.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 12'847.-.

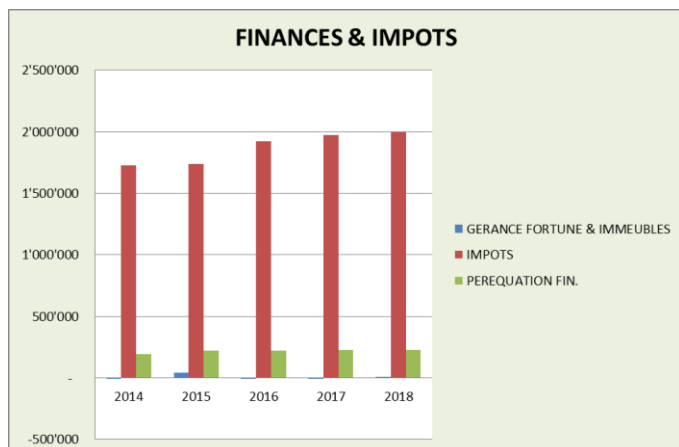
Il est en diminution de Fr. 582.- par rapport au budget 2017.

Sont compris l'agriculture et les forêts.

Pour information, la pointe de charges en 2016 concernait le poste «Entretien du chemin didactique». Il est bon de préciser que ce compte concernait également la réfection du chemin de la porcherie.

9. Finances et impôts

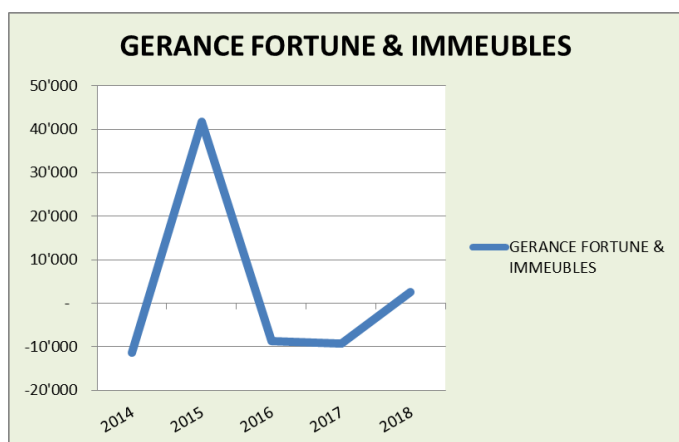
| Compte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|--------|--------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 9 | Finances et impôts | 513'113.96 | 2'586'118.95 | 317'593.00 | 2'523'823.00 | 346'466.00 | 2'574'219.00 |



Ce chapitre s'élève à Fr. 2'574'219.- de revenus pour Fr. 346'466.- de charges, soit un solde de recettes de Fr. 2'227'753.-.

Il concerne essentiellement les impôts et taxes perçus et la péréquation financière intercommunale perçue.

Est intégrée également dans ce chapitre la charge liée à la gérance de la fortune et des dettes.



A noter qu'un compte spécifique 940.322.1 - Intérêts pour emprunts investissements de Fr. 14'710.- a été ajouté cette année.

Ce compte considère par avance la charge dans le compte de fonctionnement 2018 des intérêts dus en cas de réalisation de tous les investissements présentés.

Enfin, concernant les revenus envisagés ceux-ci ont été estimés de manière prudente et chiffrés avec un abattement conséquent par rapport aux prévisions du Service cantonal des contributions. Une augmentation de Fr. 31'920.- de rentrées d'impôts et de Fr. 1'358.- de compensation au titre de la péréquation financière intercommunale est attendue.

Ci-dessous le récapitulatif des chapitres, qui présente un **bénéfice final de Fr. 1'976.-**.

| Cpte | Désignation | Comptes 2016 | | Budget 2017 | | Budget 2018 | |
|------|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 | Administration | 380'032.35 | 132'401.70 | 350'930.00 | 121'777.00 | 411'131.00 | 140'210.00 |
| 1 | Ordre public | 76'113.00 | 21'459.20 | 68'823.00 | 19'985.00 | 70'366.00 | 27'023.00 |
| 2 | Enseignement et formation | 985'941.45 | 180'677.55 | 1'112'736.00 | 219'014.00 | 1'151'091.00 | 260'517.00 |
| 3 | Culture et loisirs | 136'470.95 | 49'842.55 | 179'033.00 | 28'600.00 | 178'928.00 | 28'100.00 |
| 4 | Santé | 259'911.65 | 11'862.05 | 277'378.00 | 8'000.00 | 275'081.00 | 5'000.00 |
| 5 | Affaires sociales | 399'694.90 | 1'346.10 | 409'300.00 | 950.00 | 401'411.00 | 950.00 |
| 6 | Transports et communic. | 169'283.85 | 159.20 | 179'812.00 | 0.00 | 177'722.00 | 0.00 |
| 7 | Prot. environ. Am. territoire | 424'328.75 | 413'714.85 | 369'535.00 | 356'950.00 | 397'235.00 | 388'235.00 |
| 8 | Economie | 58'080.10 | 6'658.20 | 13'829.00 | 400.00 | 13'147.00 | 300.00 |
| 9 | Finances et impôts | 513'113.96 | 2'586'118.95 | 317'593.00 | 2'523'823.00 | 346'466.00 | 2'574'219.00 |
| | Résultat | 1'269.39 | | 530.00 | | 1'976.00 | |

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle propose de passer aux rapports de la Commission financière

2.10 Rapports de la Commission financière

Mme Murielle Cudré-Mauroux, Présidente de la Commission financière, donne lecture des différents rapports :

«Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 21 novembre 2017, la Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2018. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2018. Les charges se montent à Fr. 3'422'578.- et les produits s'élèvent à Fr. 3'424'554.-, laissant apparaître un bénéfice de Fr. 1'976.-. Après un examen approfondi, tous les comptes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents, et ce à l'entière satisfaction de la Commission financière. La Commission financière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2018 et recommande à l'assemblée d'approuver le budget tel qu'il vous est présenté par le Conseil communal.»

«Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 21 novembre 2017, la Commission financière a examiné le budget des investissements pour l'année 2018. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous fournir toutes les explications nécessaires concernant les investissements proposés.»

Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget des investissements 2018 s'élève à Fr. 735'000.- pour 8 objets à voter.

Cycle scolaire obligatoire

Un budget brut de Fr. 25'000.- réduit, avec la participation de Chénens de Fr. 13'500.-, vous est proposé pour l'achat de 6 beamers dans notre cercle scolaire. Les enseignants et élèves ont de plus en plus recours aux supports informatiques pour leur travail et cet outil devient une nécessité pour les années futures.

Administration scolaire

Un budget de Fr. 70'000.- vous est proposé pour le changement des fenêtres de l'ancienne école. Ces fenêtres sont vétustes et nécessitent une rénovation. Un budget de Fr. 65'000.-, subventionné à raison de Fr. 15'000.-, vous est proposé pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle école. Le but est de s'auto-provisionner en électricité et de réduire les coûts annuels.

Autres loisirs

Un budget de Fr. 42'000.- vous est proposé pour l'aménagement de la place de jeu de l'école. Actuellement, celle-ci devient de plus en plus dangereuse et ne remplit plus les conditions pour la sécurité des enfants. La Commune vous propose de la refaire entièrement à neuf, revêtement du sol et accessoires de jeux.

Routes communales et génie-civil

Un budget de Fr. 472'000.- vous est proposé pour la réfection de la route des Gondrans et du pont. Comme vous l'avez certainement constaté cette route est en très mauvais état et nécessite une réfection. La Commune vous propose de refaire la route en sa totalité (eaux usées, deux à trois zones d'évitement, tapis et consolidation du pont).

Un budget de Fr. 25'000.- vous est proposé pour la réfection de la route de la Briqueterie. Le revêtement et les bordures doivent être refaits.

Approvisionnement en eau

Un budget de Fr. 15'000.- vous est proposé pour le bouclage du réseau d'adduction d'eau. Cet investissement évitera que la commune soit coupée d'eau en cas de panne sur le réseau.

Un budget de Fr. 50'000.- vous est proposé pour le déplacement et le remplacement de conduites d'eau potable. Comme les années précédentes, on doit pouvoir réagir au plus vite en cas de réparation.

Pour les investissements prévus en 2018, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2018.»

2.11 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Votes des investissements 2018

Achat de beamers pour le cercle scolaire

| |
|-----------------------------------------------------------------------|
| Résultat du vote : L'investissement est accepté à l'unanimité. |
|-----------------------------------------------------------------------|

Remplacement des fenêtres de l'ancienne école

Résultat du vote : L'investissement est accepté **à l'unanimité.**

Pose de panneaux solaires photovoltaïques

Résultat du vote : oui : 46 voix non : 1 voix abstention : 0 voix

Aménagement de la place de jeux

Résultat du vote : oui : 41 voix non : 0 voix abstentions : 6 voix

Réfection de la Route des Gondrans

Résultat du vote : oui : 45 voix non : 1 voix abstention : 1 voix

Réfection de la Route de la Briqueterie

Résultat du vote : L'investissement est accepté **à l'unanimité.**

Déplacement de conduites d'adduction d'eau

Résultat du vote : L'investissement est accepté **à l'unanimité.**

Bouclage du réseau d'adduction d'eau

Résultat du vote : L'investissement est accepté **à l'unanimité.**

Vote du budget de fonctionnement 2018

Résultat du vote : Le budget de fonctionnement 2018 est accepté **à l'unanimité.**

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2018 sont adoptés.

3. Présentation de la planification financière 2018-2022

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière 2018 – 2022. Il s'agit d'une planification à 5 ans et comme son nom l'indique, elle ne peut être tenue pour définitive.

Investissements

| Chapitres | CHARGES | | | | | REVENUS | | | | |
|--------------------------------------------|---------|---------|---------|--------|--------|---------|-------|------|------|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Butte de tir | 152'800 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Mensuration et abonnement | 31'960 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Participation des propriétaires | - | - | - | - | - | 60'000 | - | - | - | - |
| Participation de Chénens | - | - | - | - | - | 45'840 | - | - | - | - |
| Subventions fédérales | - | - | - | - | - | 61'120 | - | - | - | - |
| Achat beamers cercle scolaire | 25'000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Participations reçues de Chénens | - | - | - | - | - | 13'500 | - | - | - | - |
| Changement des fenêtres ancienne école | 70'000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Pose de panneaux photovoltaïques | 65'000 | 35'600 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Subventions diverses | - | - | - | - | - | 15'000 | 5'000 | - | - | - |
| Aménagement de la place de jeux | 42'000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Route des Gondrans | 472'000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Route de la Briquetterie | 25'000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Route des Molleyres | - | - | 100'000 | - | - | - | - | - | - | - |
| Route du Saugy | - | - | 100'000 | - | - | - | - | - | - | - |
| Réfection route communale de Cottens | - | 190'000 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Déplacement de conduites d'adduction d'eau | 50'000 | 20'000 | 20'000 | 20'000 | 20'000 | - | - | - | - | - |
| Bouclage du réseau d'adduction d'eau | 15'000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Eau Chénens | - | 100'000 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Mise à jour du PGEE | 20'000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Révision plan global d'aménagement | 4'500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Fonctionnement

| Chapitres | CHARGES | | | | | REVENUS | | | | |
|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| 0 | 411'131 | 415'208 | 419'326 | 423'485 | 427'685 | 140'210 | 141'613 | 143'030 | 144'461 | 145'906 |
| 1 | 70'366 | 70'825 | 71'288 | 71'755 | 72'225 | 27'023 | 27'293 | 27'566 | 27'842 | 28'120 |
| 2 | 1'151'091 | 1'172'274 | 1'197'308 | 1'217'199 | 1'236'819 | 260'517 | 262'157 | 227'475 | 229'151 | 230'844 |
| 3 | 178'928 | 181'245 | 183'367 | 185'010 | 186'613 | 28'100 | 28'381 | 28'665 | 28'952 | 29'242 |
| 4 | 275'081 | 278'625 | 284'814 | 297'738 | 316'118 | 5'000 | 5'050 | 5'101 | 5'152 | 5'204 |
| 5 | 401'411 | 419'898 | 428'296 | 440'483 | 449'292 | 950 | 950 | 950 | 950 | 950 |
| 6 | 177'722 | 179'447 | 182'932 | 186'487 | 188'300 | - | - | - | - | - |
| 7 | 397'235 | 399'637 | 398'456 | 399'213 | 400'172 | 388'235 | 394'267 | 402'140 | 408'399 | 416'572 |
| 8 | 13'147 | 5'258 | 5'314 | 5'371 | 5'430 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 |
| 9 | 346'466 | 350'727 | 355'069 | 359'494 | 364'004 | 2'574'219 | 2'626'669 | 2'680'976 | 2'733'539 | 2'791'588 |
| Total | 3'422'578 | 3'473'144 | 3'526'170 | 3'586'235 | 3'646'658 | 3'424'554 | 3'486'680 | 3'516'203 | 3'578'746 | 3'648'726 |

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Bénéfice | 1'976 | 13'536 | | | 2'068 |
| Perte | | | 9'967 | 7'489 | |

Mme la Syndique constate que les résultats sont stabilisés. Toutefois, le Conseil communal a décidé de ne pas prévoir d'autres investissements actuellement, en raison de la nouvelle étude de fusion amorcée.

4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français - Approbation

M. Olivier Marchon informe que l'Assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ci-après : l'Association) a adopté la modification de ses statuts. Celle-ci a été rendue nécessaire, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'exécution.

Il s'agit également d'adapter les statuts à la nouvelle version de l'article 115 al. 2 de la loi sur les communes, relatif au nombre de voix et de délégués. Il faut de plus profiter de cette opportunité pour apporter aux statuts certaines modifications mineures.

A noter encore qu'au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, l'Association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence et passera de Fr. 50 millions à Fr. 100 millions.

Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, donc la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'Association. Elles doivent donc être soumises aux législatifs communaux.

Personne n'en demandant la lecture et étant donné qu'il n'y a pas de question, **Mme la Syndique** propose de passer directement au vote.

| | | | |
|---------------------------|---------------|--------------|----------------------|
| Résultat du vote : | oui : 45 voix | non : 0 voix | abstentions : 2 voix |
|---------------------------|---------------|--------------|----------------------|

La modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est approuvée à une large majorité.

5. Divers

Mme Dominique Haller Sobritz donne, au nom du Conseil communal, quelques informations :

Déchetterie

Une révision de l'organisation de la déchetterie est en cours, et dans le courant de l'année 2018, un compacteur sera installé hors des locaux actuels. Le point de collecte exact doit encore être discuté avec SRS. Nous passerons à la taxe au poids. Cette formule permettra d'une part d'abandonner le système des vignettes, mais surtout, à tout un chacun de déposer ses sacs d'ordures ménagères tous les jours de la semaine pendant un horaire à définir. Une facture annuelle ou semestrielle sera adressée aux citoyens.

Stand de tir

Suite à l'incendie qui a détruit totalement le stand de tir, le Conseil communal a décidé de ne pas soutenir la reconstruction et a déjà signé une convention avec la Commune du Gibloux, afin de respecter ses obligations de mise à disposition d'une ligne de tir pour les tirs obligatoires. L'Officier fédéral de tir, ainsi que la Société de tir ont été informés de cette décision, ce qui n'a généré aucun commentaire ou retour envers le Conseil communal. Cette décision aura également un impact sur les coûts de l'assainissement de la butte de tir, et ceci, à la baisse.

Approvisionnement en eau potable

Le Conseil communal a résilié préventivement la convention qui le lie avec la Commune de Chénens en matière d'approvisionnement en eau potable. Cette résiliation devant intervenir deux ans avant l'échéance. Cette période nous permettra de rediscuter des conditions, tarifs et éventuelle autre association avec l'AESO. Nous devons être conscients que les investissements que Chénens doit urgemment effectuer auront un impact sur nos coûts également. Celui-ci ne peut toutefois pas encore être précisément évalué.

Fusion de communes

Comme annoncé dans le bulletin communal, une nouvelle étude de fusion est amorcée. Les syndics de Chénens, Cottens, La Brillaz et Autigny se sont rencontrés pour préparer un calendrier de travaux afin de pouvoir se déterminer sur la perspective d'une fusion à quatre. Hormis toutes les associations intercommunales qui nous réunissent déjà régulièrement, un dicastère est déjà fusionné : le feu.

Matran, Avry et Neyruz se sont déjà clairement positionnés et ne souhaitent pas à ce jour revoir leur décision quant à une éventuelle main tendue en direction de la campagne de Sarine-Ouest. Géographiquement, les communes de Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz se sentent également plus en cohérence entre elles. A ce jour, aucune intention de leur part de nous rejoindre n'a été évoquée par ces communes.

Election complémentaire au Conseil communal

Aucun citoyen ne s'étant manifesté au terme du délai imparti, le premier tour des élections sera donc organisé le dimanche 14 janvier, sans dépôt de liste.

Est-ce que parmi l'assistance, il y a encore des points à aborder ou des questions ?, demande **Mme la Syndique**.

Mme Corinne Di Domenico informe que plusieurs vols de vélos ont été constatés dans le quartier et dans la commune. Il convient donc de rester vigilant.

Quant à M. **Fabrice Pichonnaz**, il souhaite faire une réflexion par rapport à la consommation et la facturation d'eau potable. En effet, la manière actuelle de facturer l'eau n'incite pas les consommateurs à économiser cette ressource (grande partie sous forme de taxes et peu par rapport au volume consommé). Vu les discussions qui auront lieu avec la Commune de Chénens, il serait judicieux de profiter de l'occasion pour réfléchir à un nouveau mode de calcul des taxes et prix de vente de l'eau.

M. Maïc Werner confirme que cette question va être abordée par le Conseil communal. Un nouveau règlement sur l'eau potable devra être établi durant l'année 2018, basé notamment sur les conclusions du PIEP (Plan d'infrastructure d'eau potable) et les discussions qui seront menées avec la Commune de Chénens.

M. Alexandre Gasser souhaite en premier lieu remercier l'Assemblée pour l'approbation de la participation financière aux travaux de réfection de la Route de la Briqueterie. Il souhaite de plus évoquer la question des sacs de déchets ménagers. N'y aurait-il pas possibilité, pour des questions pratiques, de procéder de la même manière de nombreuses autres communes de Sarine-Ouest qui utilisent tous le même type de sacs poubelle (sacs gris) plutôt que de conserver notre système particulier ?

L'Exécutif mène actuellement une réflexion globale au niveau de la gestion des déchets, précise **M. Olivier Marchon**. Celle-ci devra également se faire au niveau intercommunal dans un deuxième temps. La première étape est, comme déjà précisé par Mme la Syndique, l'installation d'un compacteur, permettant aux habitants de déposer leurs déchets ménagers en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

Quant à la déchetterie, restera-t-elle ouverte selon les mêmes horaires ?, s'interroge **M. André Maradan**. Il lui est répondu par l'affirmative.

Mme Jacqueline Berset sollicite des informations par rapport au ramassage des déchets encombrants. Auront-ils toujours lieu trois fois par an ?

M. Olivier Marchon confirme que l'organisation de la collecte des encombrants ne va pas être modifiée dans un proche avenir.

Les horaires de bus publiés dans le dernier bulletin communal sont-ils corrects ?, se demande Mme **Jacqueline Berset**. Il n'y a que quatre minutes de décalage entre deux bus. Et avec ces nouveaux horaires, y a-t-il changement, amélioration de la cadence de circulation des bus ?

Mme Laurence Levrاند Dähler confirme que les horaires publiés sont corrects et précise que ceux-ci peuvent être téléchargés et imprimés sur le site des CFF.

M. Thomas Dähler explique qu'il y a des périodes de circulation à respecter : samedi-dimanche et lundi-vendredi. Il s'agit donc d'horaires différenciés en fonction des jours de la semaine.

Concernant les nouveaux horaires, **Mme Laurence Charrier** explique que la seule modification est le passage du train une minute plus tôt qu'avec l'horaire 2017.

M. André Maradan constate que le Chemin de la Chapelle est en très mauvais état. Il s'agit pourtant d'un axe passablement utilisé. Le Conseil communal a-t-il prévu quelque chose ? Il lui est répondu que la question de cette route sera traitée prochainement.

Mme Jacqueline Berset relève qu'il n'y a aucune infrastructure ou service mise en place dans le village pour faciliter la vie des personnes âgées. Ne serait-il pas possible d'améliorer la situation ?

Dans le dernier bulletin communal, a été publiée une annonce de Service Plus, informe **Mme la Syndique**. Il s'agit d'une entreprise privée, avec service payant, qui offre aux seniors et personnes à mobilité réduite des services tels que dépannage, petits travaux d'entretien, maintenance extérieure et intérieure.

Qu'en est-il de l'incendie du stand de tir ?, s'interroge **M. Jacques Berset**. La cause-t-elle connue ?

M. Maïc Werner précise qu'il s'agit d'un incendie criminel.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie Mmes Chantal Gobet et Geneviève Studer pour leur collaboration tout au long de l'année. Elle adresse à chacun, au nom du Conseil communal, ses souhaits de joyeuses fêtes et ses vœux pour la nouvelle année.

L'Assemblée communale est close à 22.10 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :



Geneviève Studer

La syndique :



Dominique Haller Sobritz